

Le Mont, le 29 juin 2022

Décision du Conseil communal

Séance du lundi 27 juin 2022

Conformément aux dispositions de l'article 109 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité informe les électeurs que le Conseil communal, dans sa séance du 27 juin 2022, s'est prononcé sur les préavis suivants :

Préavis n°08	Gestion 2021
Préavis n°09	Comptes 2021
Préavis n°10	Levée des oppositions concernant la mise à l'enquête des décisions d'allègement prévues dans le cadre de l'assainissement du bruit des routes cantonales et communales
Préavis n°11	Adoption du règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale
Préavis n°12	Révision du règlement du Conseil communal

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.


La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité




Le secrétaire
Sébastien Varrin

Avis affiché le 29 juin 2022

Les préavis n°10 et 11/2022 peuvent faire l'objet d'une demande de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'art. 109, al. 1, lettres a et c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ou la publication prévue à l'art. 109, aliéna 1, lettre b de la LEDP.

Séance du lundi 27 juin 2022
(Président : Monsieur Jean-Marie Urfer)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis municipal **08/2022 – Rapport de la Municipalité sur la gestion 2021**
- Oui le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

**Le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne
décide**

d'accepter le préavis no 08/2022 et

- d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Jean-Marie Urfer



La secrétaire



Alexandra Magnenat

Séance du lundi 27 juin 2022
(Président : Monsieur Jean-Marie Urfer)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis no 09/2022 de la Municipalité du 12 avril 2022 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne
décide

d'accepter le préavis no 09/2022 et

- de transférer un montant de CHF 2'000'000.00 dans un nouveau fonds de réserve 9282.xx.00 - Réserve pour décompte péréquatif 2021, réserve qui sera dissoute dans le cadre des comptes 2022 ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2021 ainsi amendés ;
- de porter l'excédent de revenus réduit à CHF 4'420'397.21 en augmentation du compte 9290.00.00 - Capital.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jean-Marie Urfer



La secrétaire


Alexandra Magnenat

Séance du lundi 27 juin 2022
(Président : Monsieur Jean-Marie Urfer)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis no 10/2022 de la Municipalité du 10 mai 2022 ;
- Oûi le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne décide

d'accepter le préavis no 10/2022 et

- d'adopter les propositions de réponses aux oppositions présentées dans le présent préavis ;
- de lever les oppositions ;
- d'autoriser la Municipalité à adresser le dossier au Conseil d'Etat pour approbation et suite de la procédure.

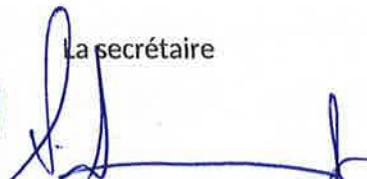
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jean-Marie Urfer



La secrétaire


Alexandra Magnenat

Séance du lundi 27 juin 2022
(Président : Monsieur Jean-Marie Urfer)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis no 11/2022 de la Municipalité du 10 mai 2022 ;
- Oui le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

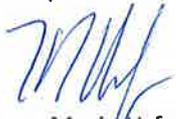
**Le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne
décide**

d'accepter le préavis no 11/2022 et

- d'adopter le règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale ;
- de charger la Municipalité de soumettre ledit règlement à l'approbation du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jean-Marie Urfer



La secrétaire


Alexandra Magnenat

Séance du lundi 27 juin 2022
(Président : Monsieur Jean-Marie Urfer)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis no 12/2022 de la Municipalité du 3 mai 2022 ;
- Oûi le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne
décide**

d'accepter le préavis no 12/2022 et

- d'adopter les modifications des art. 40, 56, 57 et 69 du règlement du Conseil communal telles que présentées dans le présent préavis, ainsi que l'amendement concernant l'article 41 ;
- de charger la Municipalité de soumettre ledit règlement à l'approbation du Département des institutions et du territoire ;
- de classer les motions "Liberté de conscience et de croyance" et "Registre des intérêts".

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jean-Marie Urfer



La secrétaire


Alexandra Magnenat